

LE CQP/IH EN VAE

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

C'est la reconnaissance officielle des compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle

CQP/IH : Certificat de Qualification Professionnelle de l'Industrie Hôtelière (RNCP)

C'est un certificat de la branche professionnelle HCR répertorié auprès du RNCP

Quel CQP pour quel métier ?

Barman.aid

Assistant.e d'exploitation

Exploitant.e

Employé.e d'étage

Réceptionniste

Gouvernant.e

Agent.e de restauration

Pizzaïolo.a

Cuisinier.e

Limonadier.e

Plongeur.se

Candidat éligible

Toute personne ayant une expérience d'au moins 1 an (12 mois complets, démontrables) en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

Exemple :

Une personne sans diplôme ayant occupé un emploi de serveur pendant au moins une année peut prétendre à présenter une VAE : **CQP Serveur en restauration.**

Son statut

Salarié qu'il soit en CDD/CDI ou Intérimaire, demandeur d'emploi (indemnisé ou non), bénévole ayant une expérience associative, chef d'entreprise, auto-entrepreneur, étudiant.

Le déroulement de l'action VAE :

Validation des Acquis de l'Expérience

01

Information et conseil dans le choix de la certification, vérification de faisabilité

02

Rencontre de l'accompagnateur VAE, demande d'éligibilité

03

Accompagnement pour constituer le dossier de financement (financement selon statut)

04

Accompagnement pour constituer le dossier de validation

05

Demande de certification auprès du CERTIDEV

Candidat



Accompagnateur



Commission paritaire nationale de certification - certidev

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :



www.hcconseil.org